

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 1^{er} février 2019

Président : M. BELLANGER Christian, Maire

Présents : M. ROSSIGNOL Patrick, Mme PERROCHON-LEAL Annie, M. CANAUD Michel, Mme PORCHER Odile, M. ROY Michel, M. LE BERRE Laurent, Mme GOURY-VIEUILLE Catherine, Mme DA-CRUZ MANGEOT Sabine, Mme PAYRAT Jeannine formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme GRONBORG Ann (procuration à Mme PERROCHON-LEAL)
M. GAUDISSERT Olivier (procuration à M. ROSSIGNOL)
M. DAENINCK Yvon (procuration à M. CANAUD)

Absents : M. MARGUERIN Stéphane
M. MARIGAULT Franck

1) Election du secrétaire de séance

Madame PERROCHON-LEAL Annie est élue secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 décembre 2018

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018 est adopté par l'ensemble des membres du conseil municipal présents excepté Monsieur Yvon DAENINCK qui a donné pouvoir à Monsieur Michel CANAUD. Ce dernier donne lecture d'un document rédigé par Monsieur Yvon DAENINCK pour justifier son vote :

« Lors de l'approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2018, j'ai demandé pourquoi mon interrogation, en questions diverses, concernant l'alimentation du transformateur de Chimay I n'était pas notée. Je constate que mon observation n'est toujours pas transcrite dans le dernier compte-rendu au point 2 avec la forme suivante par exemple :

Le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2018 est adopté par l'ensemble des membres du conseil municipal présents sous condition que la question concernant l'alimentation du transformateur de Chimay I posée par Monsieur DAENINCK y soit intégrée.

Au point 3 de notre dernière séance, j'avais posé différentes questions concernant ce point notamment :

- Pourquoi notre assureur a proposé la prise en charge des travaux de réparation sur le véhicule de monsieur MARY ?
- Notre prime d'assurance va-t-elle augmenter ?
- Pourquoi on ne s'est pas retranché derrière l'article R413-17 du Code de la Route, partie réglementaire, livre IV : l'usage des voies, titre 1^{er} : dispositions générales, chapitre III, section 2 : maîtrise de la vitesse

Rien de tout ceci n'est retranscrit. »

Monsieur le Maire répond que la compagnie d'assurance GROUPAMA a préféré régler la facture de réparation du véhicule n'ayant pas la certitude d'avoir gain de cause devant le tribunal. Il précise d'ailleurs que le plaignant a retiré sa requête après avoir accepté la proposition de GROUPAMA et que la commune ne subira aucune surprime.

« En questions diverses, je ne souhaite pas qu'une étude soit réalisée sur le stationnement rue de l'Arbre de la Liberté car j'ai pris la parole pour Olivier GAUDISSERT puisque j'avais procuration. Cependant, j'ai, bien évidemment, appuyé cette idée.

De plus, j'avais suggéré l'envoi d'un courrier au centre principal des Services Postaux de Pierres leur signalant que certains facteurs circulaient en sens inverse de la circulation et empruntaient les trottoirs comme bande roulante. Suggestion non reprise dans le compte-rendu.

Compte tenu de ces constatations, je vote **contre** l'adoption du compte-rendu du 18 décembre 2018 en espérant que mes remarques soient notifiées dans le prochain. »

Monsieur Michel CANAUD précise que l'étude sur le stationnement sera demandée à l'ATD après la réalisation de l'enrobé rue de l'Arbre de la Liberté promise par le Conseil Départemental.

Monsieur le Maire ajoute que le document fourni par Monsieur Yvon DAENINCK sera retranscrit dans le compte rendu de la présente réunion de conseil municipal.

3) Délibération permettant d'engager, de liquider, et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019

En vertu des dispositions de l'article L.1612.1 du CGCT (modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012), afin de faciliter le fonctionnement en début d'exercice et avant le vote du Budget Primitif 2019, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2018 soit 11 900 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'approbation du Budget Primitif 2019, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2018 soit 11900 €.

4) Projets d'investissements 2019

Monsieur le Maire rappelle qu'il est indispensable de délibérer avant le 15 février 2019 sur les projets d'investissements pour l'année 2019 pour une transmission des dossiers complets aux différents financeurs au plus tard au 28 février 2019.

Monsieur Michel CANAUD, rapporteur de la Commission des Travaux, expose les projets de travaux suivants proposés par cette dernière.

Ainsi, il est proposé de retenir les travaux suivants :

- rénovation du chauffage de l'église
- régulation du chauffage de la Maison des Associations
- changement de la balançoire

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces projets.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (à l'exception de Madame Sabine DA-CRUZ MANGEOT qui vote contre le projet de rénovation du chauffage de l'église), le Conseil Municipal accepte de retenir les projets suivants :

- rénovation du chauffage de l'église pour un montant estimatif de 13 665,00 € HT
- régulation du chauffage de la Maison des Associations pour un montant estimatif de 7 473,00 € HT
- travaux d'aménagement de jeux sur l'aire de loisirs comprenant l'achat et la pose d'une nouvelle balançoire ainsi que la consolidation des abords du jeu d'escalade pour un montant estimatif de 15 409,00 € HT

et autorise Monsieur le Maire à lancer les appels d'offre et à signer tout document s'y rapportant.

5) Demandes de subvention au Conseil Départemental au titre du FDI pour les investissements 2019

1 - rénovation du chauffage de l'église

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération du 1^{er} février 2019, le Conseil Municipal a accepté le projet de travaux de rénovation du chauffage de l'église.

Les aménagements proposés peuvent bénéficier d'une subvention au titre du FDI (Fonds Départemental d'Investissement des communes) à hauteur de 30% du montant HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander au Conseil Départemental une subvention au titre du FDI 2019 pour ces travaux.

Le montant estimatif de ces travaux étant de 13 665,00 € HT, Le plan de financement de cette opération s'établira comme suit :

Subvention Département FDI 30 %	: 4 099,50 €
Subvention DETR 20 %	: 2 733,00 €
Autofinancement	: 6 832,50 €
Montant des Travaux HT	: 13 665,00 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : **2^{ème} semestre 2019**

Fin des travaux : **2^{ème} semestre 2019**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental en 2019 au titre du FDI pour les travaux de rénovation du chauffage de l'église.

2 – régulation du chauffage de la Maison des Associations

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération du 1^{er} février 2019, le Conseil Municipal a accepté le projet de travaux de régulation du chauffage de la Maison des Associations.

Les aménagements proposés peuvent bénéficier d'une subvention au titre du FDI (Fonds Départemental d'Investissement des communes) à hauteur de 30% du montant HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander au Conseil Départemental une subvention au titre du FDI 2019 pour ces travaux.

Le montant estimatif de ces travaux étant de 7 473,00 € HT, Le plan de financement de cette opération s'établira comme suit :

Subvention Département FDI 30 %	: 2 241,90 €
Subvention DETR 20 %	: 1 494,60 €
Autofinancement	: 3 736,50 €
Montant des Travaux HT	: 7 473,00 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : **2^{ème} semestre 2019**

Fin des travaux : **2^{ème} semestre 2019**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental en 2019 au titre du FDI pour les travaux de régulation du chauffage de la Maison des Associations.

3 - travaux d'aménagement de jeux sur l'aire de loisirs

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération du 1^{er} février 2019, le Conseil Municipal a accepté le projet de travaux d'aménagement de jeux sur l'aire de loisirs.

Les aménagements proposés peuvent bénéficier d'une subvention au titre du FDI (Fonds Départemental d'Investissement des communes) à hauteur de 30% du montant HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander au Conseil Départemental une subvention au titre du FDI 2019 pour ces travaux.

Le montant estimatif de ce projet étant de : 15 409,00 € HT, le plan de financement de cette opération s'établira comme suit :

Subvention Département FDI 30 %	: 4 622,70 €
Subvention DETR 20 %	: 3 081,80 €
Autofinancement	: 7 704,50 €
Montant des Travaux HT	: 15 409,00 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : **2^{ème} semestre 2019**

Fin des travaux : **2^{ème} semestre 2019**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental en 2019 au titre du FDI pour les travaux d'aménagement de jeux sur l'aire de loisirs.

6) Demandes de subvention à la Préfecture d'Eure et Loir au titre de la DETR pour les investissements 2019

1 - rénovation du chauffage de l'église

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération du 1^{er} février 2019, le Conseil Municipal a accepté le projet de travaux de rénovation du chauffage de l'église.

Les aménagements proposés peuvent bénéficier d'une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 20% du montant HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander à la Préfecture d'Eure et Loir une subvention au titre de la DETR-programmation 2019 pour ces travaux.

Le montant estimatif de ces travaux étant de 13 665,00 € HT, Le plan de financement de cette opération s'établira comme suit :

Subvention Département FDI 30 %	: 4 099,50 €
Subvention DETR 20 %	: 2 733,00 €
Autofinancement	: 6 832,50 €
Montant des Travaux HT	: 13 665,00 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : **2^{ème} semestre 2019**

Fin des travaux : **2^{ème} semestre 2019**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention à la Préfecture d'Eure et Loir au titre de la DETR-programmation 2019 pour les travaux de rénovation du chauffage de l'église.

2 – régulation du chauffage de la Maison des Associations

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération du 1^{er} février 2019, le Conseil Municipal a accepté le projet de travaux de régulation du chauffage de la Maison des Associations.

Les aménagements proposés peuvent bénéficier d'une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 20% du montant HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander à la Préfecture d'Eure et Loir une subvention au titre de la DETR-programmation 2019 pour ces travaux.

Le montant estimatif de ces travaux étant de 7 473,00 € HT, Le plan de financement de cette opération s'établira comme suit :

Subvention Département FDI 30 %	: 2 241,90 €
Subvention DETR 20 %	: 1 494,60 €
Autofinancement	: 3 736,50 €
Montant des Travaux HT	: 7 473,00 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : **2ème semestre 2019**

Fin des travaux : **2ème semestre 2019**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention à la Préfecture d'Eure et Loir au titre de la DETR-programmation 2019 pour les travaux de régulation du chauffage de la Maison des Associations

3 - travaux d'aménagement de jeux sur l'aire de loisirs

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération du 1^{er} février 2019, le Conseil Municipal a accepté le projet de travaux d'aménagement de jeux sur l'aire de loisirs.

Les aménagements proposés peuvent bénéficier d'une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 20% du montant HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander à la Préfecture d'Eure et Loir une subvention au titre de la DETR-programmation 2019 pour ces travaux.

Le montant estimatif de ce projet étant de : 15 409,00 € HT, le plan de financement de cette opération s'établira comme suit :

Subvention Département FDI 30 %	: 4 622,70 €
Subvention DETR 20 %	: 3 081,80 €
Autofinancement	: 7 704,50 €
Montant des Travaux HT	: 15 409,00 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : **2ème semestre 2019**

Fin des travaux : **2ème semestre 2019**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention à la Préfecture d'Eure et Loir au titre de la DETR-programmation 2019 pour les travaux d'aménagement de jeux sur l'aire de loisirs.

7) Compte rendu des commissions

Le Conseil Municipal entend le compte rendu des rapporteurs des différentes commissions.

8) Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du passage du Tour Cycliste d'Eure et Loir sur notre commune prévu le 17 mai 2019 vers 16h00. Une réunion d'information est prévue le 11 février 2019 et Monsieur Patrick ROSSIGNOL accepte d'y participer.

Monsieur Michel CANAUD poursuit la lecture d'un document rédigé par Monsieur Yvon DAENINCK qui constate le non-respect du stationnement alternatif sur le bourg, demande s'il est possible de revoir le plan de stationnement et propose l'envoi d'un courrier ou d'un bulletin d'information à l'ensemble des habitants qui rappellerait la réglementation précisant que le trottoir n'est pas conçu pour le stationnement d'un véhicule mais pour la libre circulation des piétons. Monsieur le Maire répond qu'il a prévu de contacter les services de la Poste pour un rappel à la réglementation envers les préposés. D'autre part, les rappels à la réglementation seront insérés dans le prochain bulletin municipal.

Madame Sabine DA-CRUZ rappelle le manque de visibilité des véhicules venant de la rue de Froidvent par rapport à ceux passant sous le pont de la ligne SNCF de la rue des Vaudruelles et demande la pose d'un miroir à cet endroit. Monsieur le Maire précise que ce problème a déjà été pris en compte et qu'il reste à poser le miroir. Monsieur Michel CANAUD va se charger de faire installer rapidement ce miroir.

Monsieur Michel ROY demande si la nouvelle commission d'action sociale créée suite la dissolution du CCAS a les mêmes missions que ce dernier. Monsieur le Maire lui répond que ces missions seront bien les mêmes, notamment concernant le colis des Anciens et les demandes d'aides.

Monsieur Laurent LE BERRE demande s'il existe un groupement pour la vidange des fosses septiques. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative et l'informe que les habitants concernés peuvent se renseigner à la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France (SPANC – Pôle de Gallardon – Grande Rue de Montlouet - 28320 GALLARDON - Tél.09.64.42.73.13 Courriel : eau.spanc@porteseureliennesidf.fr - Site internet : www.porteseureliennesidf.fr)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h20.

Pour extrait,
En mairie, le 7 février 2019

Le Maire,



Christian BELLANGER

